



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	10	6

SEANCE du jeudi 22 septembre 2016

**OBJET : 00-6 - SPL ANTIPOLIS
AVENIR - RAPPORT ANNUEL 2015 -
APPROBATION**

Le jeudi 22 septembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/09/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOLI, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Mickael URBANI, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

2365/16

Procurations

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 29 SEP. 2016
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 4 OCT. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN à Mme Alexia MISSANA
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Gérald LACOSTE à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-6 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - RAPPORT ANNUEL 2015 - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le principe de la création de la Société publique Locale (SPL) Antipolis Avenir a été approuvé par délibérations du Conseil municipal d'Antibes du 15 février 2013 et du Conseil Communautaire du 18 mars 2013.

Par cette même délibération, la Commune d'Antibes a également adhéré à la SPL Antipolis Avenir en participant à son capital social.

L'article L.1524-5 du Code général des Collectivités territoriales dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte... ».

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil de se prononcer sur le rapport d'activités 2015 présenté par les représentants de la Commune désignés comme administrateurs au sein de la Société Publique Locale Antipolis Avenir, à savoir :

- Monsieur le Maire ;
- Monsieur Eric PAUGET, Premier Adjoint ;
- Monsieur Patrice COLOMB ;
- Monsieur Patrick DULBECCO ;
- Madame Cléa PUGNAIRE.

Ce rapport précise notamment l'avancement des opérations menées en 2015, ainsi que les indicateurs financiers, la gouvernance, les dirigeants, l'actionnariat, les administrateurs, les décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

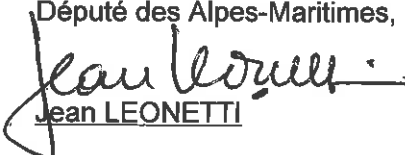
À l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le rapport d'activités des représentants de la Commune désignés comme administrateurs au sein de la Société Publique Locale Antipolis Avenir, comprenant notamment l'état d'avancement des opérations menées en 2015, et les éléments concernant la vie de la société, ci-après annexés.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-6 - SPL ANTIPOLIS AVENIR - RAPPORT ANNUEL 2015 - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

Numéro de l'acte : DCM2365-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160922-DCM2365-16-DE

Date de décision : 22/09/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes